

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2010 A 20 HEURES

**Présents :** MM NAUX Louis, VENUAT Eric, MEUNIER André, GILBERT Michel, GONNET René, VAJDIC Laurent, VADROT Philippe, Mmes DRURE Sylvie, CATINOT Mylène, DE BOURMONT Marie-Odile, ROSSEEL Christine

**Absent(s) :** MM MORIZOT Christophe, PHILIPOT Jean-Paul  
M. GUYOT Jean-Joseph, absent, a donné procuration à Mme DRURE Sylvie  
M. LACAMBRE Eric, absent, a donné procuration à Mme CATINOT Mylène

**Secrétaire de séance :** Mme DE BOURMONT Marie-Odile

**Date de la convocation :** le 15 décembre 2010

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé par les conseillers présents

**Demande de positionnement sur l'avenir du centre social :** Monsieur le Maire et Monsieur MEUNIER font un point sur la situation actuelle du centre social, tant au niveau de son fonctionnement que sur le plan financier.

Suite à la décision des communes de Toury-Lurcy, Dornes, Saint-Parize en Viry, Neuville les Decize et Toury-sur-Jour de quitter l'association au 31 décembre, il ne reste plus que trois communes qui continuent à le soutenir et peut-être quatre, si la commune de Cossaye en décide. La Caisse d'Allocations Familiales subventionne le centre social jusqu'en juin 2011, si des démarches sont entreprises pour aboutir un rattachement à une structure existante.

A l'heure actuelle, toutes les activités qui avaient lieu à Lucenay continuent.

Le Conseil Municipal, après en avoir longuement délibéré, décide à 12 voix pour, 0 contre et 1 abstention :

- 1 – de continuer à soutenir le centre social dans un premier temps jusqu'au 30 juin 2011,
- 2 – d'assurer pour 2011 l'adhésion au centre social et le financement à hauteur de 3,50 € par habitant

**Convention CAF Prestation de service accueil de loisirs :** M. le Maire informe l'assemblée que, comme pour le renouvellement des conventions CEJ, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la signature de la convention d'objectifs et de financement 2010 – 2012 relative à la prestation de service pour l'accueil de loisirs. Le conseil municipal, après délibération et à 13 voix pour, autorise le maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales la convention concernant la prestation de service 2010 -2012 pour la garderie périscolaire et tout autre document relatif à la gestion de cet accueil.

De plus, M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la modification éventuelle des tarifs pratiqués en garderie périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Tarifs 2010 :	Matin ou soir	1,55 €	Forfait ½ journée	15,30 €
	Matin et soir	2,30 €	Forfait journée	24,40 €

Pour la rentrée de janvier, le conseil municipal à 13 voix pour, décide que les tarifs restent les mêmes, ils seront revus pour la rentrée de septembre 2011, la commission ad-hoc est chargée de travailler sur ce sujet.

**Retrait des communes de l'ADN du SINALA :** Par courrier en date du 4 octobre 2010, M. le Préfet de la Nièvre demandait au SINALA de se prononcer sur le retrait des communes membres de la communauté d'agglomération de Nevers (Challuy, Fourchambault, Garchizy, Germigny-sur-Loire, Saincaize-Meauce et Sermoise-sur-Loire et Gimouille). A compter de la date de notification de la délibération du SINALA, les communes membres ont un délai de trois mois pour se prononcer à leur tour. Le SINALA a délibéré le 26 novembre 2010, Cossaye doit donc aujourd'hui se prononcer. Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, accepte le retrait du SINALA des communes de l'ADN.

**Recensement de la population 2011 :** La commune de Cossaye procédera au recensement de sa population en janvier et février prochain et le conseil municipal est amené à se prononcer sur le recrutement de deux agents recenseurs ainsi que sur leur mode de rémunération.

Mme DRURE, nommée par M. le Maire coordonnateur communal avec pour suppléant Mme CLEMENT Sophie, présente à l'assemblée les candidats potentiels, les deux districts définis pour chaque agent recenseur et explique le mode de rémunération envisagé.

Le Conseil Municipal, après délibération et à 13 voix pour décide :

- 1 – la création de deux postes d'agents non titulaires,
- 2 – le recrutement de Monsieur LAROCHE Jean-Michel et Monsieur TOURLIER Franck comme agents recenseurs pour la période du 6 janvier 2011 au 19 février 2011
- 3 – Chaque agent recenseur percevra une rémunération calculée sur la base du SMIC horaire pour une moyenne de 20 minutes par logement recensé ainsi que 7 heures de formation plus une indemnité kilométrique prenant en compte les déplacements aux deux demi-journées de formation, 1 tournée de reconnaissance et 2 passages.

**Règlement et tarifs pêche étang communal 2011 :** M. VAJDIC Laurent expose à l'assemblée le travail de la commission communale concernant les points modificatifs au règlement 2010, les tarifs et les projets 2011 pour la pêche à l'étang communal.

Les propositions de tarifs :

- Carte journalière (visiteurs et résidents) 6 €
- Pêche carpe de nuit 10 €
- **Cossayais (résidence principale et secondaire) et visiteurs – 20 ans au 1<sup>er</sup> janvier**
- Carte annuelle 15 €
- Carte annuelle + pêche de nuit incluse 35 €  
(soit 1 carte annuelle à 15 € + 2 cartes pêche carpe de nuit à 10 €)
- **Visiteurs de plus de 20 ans (nés en 1990 et avant)**
- Carte annuelle 40 €
- Carte annuelle + pêche de nuit incluse 80 €  
(soit 1 carte annuelle à 40 € + 4 cartes pêche carpe de nuit à 10 €)

Le Conseil Municipal, après délibération et à 13 voix pour, approuve ces propositions.

Tarifs droits de place : Le Conseil Municipal, après délibération et à 13 voix pour, fixe le tarif des droits de place à 25 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Participation SIEED : La participation communale 2010 au SIEED s'élève à 23,91 € alors que la ligne budgétaire au compte 6554 est provisionnée pour la somme de 16 €.

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 1 contre, décide que la différence entre les crédits inscrits au budget 2010 et la participation à payer, soit 7,91 € sera prise sur la ligne « Divers » du compte 6554.

Virements de crédits : Le Conseil Municipal, après délibération et à 13 voix pour, décide de procéder aux virements de crédits suivants :

- 2031 – P13 Etude aire de loisirs - 3 293,00 €
- 2312 – P18 Création espaces verts + 1 200,00 €
- 2031 – P19 Relevé topographique projet lotissement + 2 093,00 €

Eclairage public : M. le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur les horaires de début et fin d'éclairage public la nuit. Le Conseil Municipal, après délibération, compte-tenu que l'économie ne sera que de quelques euros, décide à 8 voix pour et 5 abstentions de conserver les plages horaires actuelles des éclairages.

Commission des travaux : M. VENUAT, adjoint, demande que le problème concernant le doublon des attributions des commissions communales chargées des travaux et projets sur les bâtiments communaux soit enfin réglé afin de pouvoir avancer dans les travaux et les mener jusqu'au bout. M. le Maire propose de maintenir les commissions telles qu'elles ont été définies en début de mandat et de redéterminer les attributions de chacune : bâtiments publics (salles, église, mairie, école...) et bâtiments privés (logements et locaux commerciaux). Le Conseil Municipal, après délibération, et à 9 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, accepte cette proposition.

#### QUESTIONS DES CONSEILLERS :

M. GONNET René : signale que certains nids de poule se sont agrandis. Le rebouchage n'a pas été fait cette année par les employés communaux, mais par une entreprise et cela n'a pas été fait partout, cela devient urgent. M. VENUAT répond qu'effectivement, une intervention était prévue par les employés communaux mais avec l'arrivée de la neige, cela n'a pas encore été fait.

Il ajoute que la commune a investi dans un nouveau broyeur mais que le travail est toujours réalisé de la même manière, les poteaux sont toujours autant abimés.

Il demande, compte tenu de l'absence de M. MORIZOT, qui prend le relai pour la conduite de la commission voirie. Il est répondu que la commission peut fonctionner avec les autres membres en attendant son retour.

Mme ROSSEEL Christine : demande si la convention avec le RPI a été signée. Pour l'instant, nous avons reçu la délibération de Toury Lurcy donnant pouvoir à leur maire de signer cette convention. La commune de Toury va être recontactée.

M. VAJDIC Laurent : renouvelle sa remarque sur les arbres qui tombent dans l'Acolin. Il est répondu que ce problème sera vu en période d'été.

M. VADROT Philippe : a lu dans les journaux que la commune de Cossay faisait partie de la communauté de communes du Sud Nivernais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, il demande quand la commune va désigner ses délégués.

M. le Maire répond que l'arrêté de Monsieur le Préfet concernant cette affaire a été reçu en mairie ce jour, la question de la désignation des délégués sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal.

M. MEUNIER demande quels seront les impôts payés par les contribuables de Cossay suite à cette adhésion. Mme DRURE répond que la communauté de communes ayant opté pour la taxe professionnelle unique, seule la taxe professionnelle de la commune reviendra à la communauté, ce point était connu avant la décision d'adhérer à cette communauté.

Mme DRURE Sylvie : informe l'assemblée que lors des vœux du maire le vendredi 14 janvier 2011 à 18 heures, les nouveaux habitants seront accueillis pour la première fois et à cette occasion, une plaquette de présentation de la commune leur sera remise.

Mme CATINOT Mylène : relaie les questions de M. LACAMBRE. Une entreprise étant en train de refaire la toiture de la partie privée du logement mitoyen au logement communal route de Decize, il serait peut-être judicieux de faire refaire la partie communale. Un devis peut-être demandé mais compte-tenu du coût et de la procédure d'appel d'offres, il paraît impossible de profiter de cette occasion.

Concernant les travaux extérieurs de la propriété Rosier, un second devis a dû être reçu en mairie. Mme CATINOT en fait présentation. Le portail devra être posé avant.

Mme DE BOURMONT Marie-Odile : présente à l'assemblée un courrier qu'elle a reçu le jour même d'un administré qui avait souhaité un droit de réponse dans le bulletin municipal. M. GILBERT Michel en a également été destinataire. Mme DRURE précise qu'elle a téléphoné personnellement au domicile de l'intéressé avant parution du bulletin municipal n°30 pour lui demander de faire parvenir le texte à faire paraître. N'ayant reçu aucune réponse, il a été décidé de publier le seul courrier en notre possession.

Mme DE BOURMONT signale également que les personnes qui collectent les ordures ménagères ont fait tomber son container dans le camion et l'ont ressorti cassée. Elle demande que le SICTOM lui fournisse une nouvelle poubelle. Les containers appartenant à la commune, il lui en sera remis un nouveau. La commune a déjà signalé ce fait au syndicat.

M. MEUNIER André : demande ce qu'il va advenir du bar et du tabac. M. VENUAT ajoute qu'il avait la même question à poser. M. le Maire expose les difficultés relatives à l'obtention de la licence pour le tabac, la commune étant propriétaire de la licence IV. La promesse de bail est signée.

Il demande également où en sont les travaux de l'église. M. VENUAT répond que lorsque les employés ont eu la nacelle, il a été constaté qu'il y avait une fuite au niveau de la toiture, une entreprise est intervenue, les fuites sont stoppées.

M. MEUNIER remercie la commune d'avoir déneigé au niveau de Varennes vu la déclivité de la route. Mme DE BOURMONT ajoute que le déneigement a également été bien fait au niveau des ponts de Laménay et des Cornats.

Il demande enfin quand le panneau des Crots Maillots va être réparé au niveau du Riot Boizard. M. VENUAT répond qu'il va relancer le transporteur qui l'a endommagé.

M. GILBERT Michel : demande où en est l'association de la Pétanque, la commission communale n'ayant pas été invitée à participer à leur dernière réunion. M. le Maire répond que le président et le trésorier ont démissionné, un nouveau bureau a été élu, la commission communale n'a pas droit de regard là-dessus, le seul pouvoir dont dispose le conseil municipal sur une association est de donner ou pas une subvention et de faire payer ou non la mise à disposition des installations utilisées.

Il fait part à l'assemblée que les enfants qui attendent le car à Lancy n'ont pas d'abri-bus. Le problème se pose également à plusieurs autres endroits comme aux Crots Maillots. Il faudra contacter le Conseil Général.

M. GILBERT a reçu une remarque à propos des décorations lumineuses dans le lotissement, certains habitants souhaiteraient de nouveaux décors. Mme DRURE répond que les décors sont renouvelés peu à peu chaque année, cela se fait progressivement vu le coût d'un décor lumineux, le lotissement était prévu pour l'année prochaine.

M. VENUAT Eric : dit que les volets du logement de la poste ont été déposés pendant que la commune disposait de la nacelle, il demande quand et comment ces volets seront réparés.

Il informe l'assemblée que le comice agricole du canton aura lieu en 2011. Il demande si la participation de la commune de Cossaye est envisagée et si un élu pourrait piloter le projet. Il est répondu que le problème sera sans doute de trouver des bénévoles.